



## OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Compton est à la recherche d'un candidat pour pourvoir le poste suivant :

### Journalier/chauffeur temporaire aux travaux publics

#### Exigences :

- Détenir un diplôme d'études secondaires « DES » ainsi qu'un permis de conduire valide classe 3 avec les mentions F et M;
- Posséder 1 année d'expérience pertinente
- Être disposé à travailler le jour, le soir, la nuit et les fins de semaine;
- Être disponible sur appel selon les conditions climatiques ou lors des urgences;
- Détenir un permis de conduire valide classe 3 avec les mentions F et M
- Détenir une expérience de 2 ans en conduite de machinerie lourde serait un atout;
- Une bonne capacité physique est nécessaire pour pouvoir accomplir ce travail.

#### Tâches :

Sous la supervision du responsable du service et contremaître :

- Effectuer l'entretien du réseau routier, des bâtiments et des infrastructures qui forment le patrimoine de la Municipalité;
- Opérer les équipements de déneigement, la machinerie lourde ainsi que les équipements d'entretien;
- Effectuer toutes autres tâches connexes qui lui sont assignées par son superviseur.

#### Conditions de travail :

Il s'agit d'un poste temporaire avec un horaire de travail de 40 heures/semaine pour une période minimale de 22 semaines. Les conditions de rémunération seront établies en fonction de la politique en vigueur.

#### Aptitudes :

Esprit d'équipe, autonomie, ponctualité, débrouillardise et posséder un bon sens de l'organisation.

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre par courrier, courriel ou en personne, leur curriculum vitae accompagné de leur diplôme ainsi que d'une lettre de présentation à l'attention de la direction générale au plus tard le 18 décembre 2020.

Personne ressource : Philippe De Courval, Directeur général  
3 chemin de Hatley  
Compton (Québec) JOB 1LO  
Tél : 819-835-5584  
[directiongenerale@compton.ca](mailto:directiongenerale@compton.ca)

NOTE : Ce poste est offert aux hommes comme aux femmes. Le genre masculin est employé pour seules fins d'alléger le texte.